



## SEANCE DU 03 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 27 janvier 2017, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Madame Najwa NAJIB, excusée et Messieurs Michel MANGIN et Michel CHARDONNEREAU, absents.

Mademoiselle Sylvie BEBIN a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MOULINS  
COMMUNAUTE

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal la teneur des premières réunions à la Communauté d'Agglomération MOULINS COMMUNAUTE.

Création d'une  
Commission Action  
Sociale

Monsieur le Maire, suite à la suppression du budget du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier dernier, propose la création d'une Commission Communale Action Sociale, tout simplement composée des anciens membres du CCAS. Les finances de cette commission seront votées lors du prochain budget.

Démission du  
Conseiller Municipal  
FAYOLLE Olivier et  
Elections en vue de  
son remplacement  
dans les EPCI et  
Syndicats

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du Conseiller Municipal Olivier FAYOLLE, en date du 02 janvier 2017.

Le Conseil Municipal procède aux élections complémentaires à bulletin secret des membres qui remplaceront le Conseiller Olivier FAYOLLE dans les EPCI et syndicats suivants :

- SIVOM NORD-ALLIER A obtenu la majorité absolue pour être proclamé délégué suppléant : BOIRAT Steve.
- SYNDICAT DES CHEMINS A obtenu la majorité absolue pour être proclamé délégué suppléant : VIRLOGEUX Alain.
- SIRP ET CONSEIL D'ECOLE A obtenu la majorité absolue pour être proclamée déléguée : NAJIB Najwa.
- CENTRE SOCIAL A obtenu la majorité absolue pour être proclamé délégué : THOLLET Nicolas.

Situation de l'agent  
technique en charge  
du ménage des  
bâtiments communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la situation de l'adjoint technique en charge du ménage des bâtiments communaux en la personne de Madame GUILLAUMIN Michelle. La visite médicale du 26 janvier dernier l'exempte de certaines tâches, dont l'utilisation d'un aspirateur ou d'un balai et obligeant l'embauche d'une contractuelle.

Dans ce cas de figure, puisqu'il n'y a pas d'arrêt de travail, la commune ne peut prétendre à une indemnisation de la part de son assurance et un salaire double pour un même poste est à verser. Il est décidé d'attendre les prochaines vacances de février pour trouver une solution équitable, aussi bien pour l'agent que pour la commune.

Rénovation

Le 19 janvier 2016, le Conseil Municipal avait sollicité l'attribution d'une subvention

**énergétique et gros  
entretien des locaux  
scolaires (salles de  
classe et restaurant  
scolaire)**

**Abandon de la  
demande de  
subvention au  
CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
au titre du Soutien  
aux travaux sur le  
bâti communal du 19  
janvier 2016**

au CONSEIL DEPARTEMENTAL dans le cadre du **Soutien aux travaux bâti**, pour la rénovation énergétique et gros entretien des locaux scolaires évalués à cette époque à **49.535,09 €HT**.

Cette demande est aujourd'hui, à ce titre, abandonnée.

**Rénovation et  
travaux  
d'amélioration  
énergétique des  
locaux scolaires et  
cantine**

Dans le cadre de travaux de rénovation et d'amélioration énergétique des locaux scolaires et cantine, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis reçus :

- Menuiseries et huisseries (entreprise SOARES à YZEURE) : 22.340,59 €HT,
- Plâtrerie-peinture (entreprise NAUDOT à LUSIGNY) : 33.891,31 €HT,
- Etude thermique (EFFICEEA à VOUSSAC) : 540,00 €HT,
- Plomberie (entreprise LAVIGNON à FRANCHESSE) : 1.834,42 €HT,
- Electricité (entreprise VALCOURT à POUZY-MESANGY) : 727,69 €HT,
- Chauffage central (entreprise LAVIGNON à FRANCHESSE) : 26.613,98 €HT,
- Terrassement pour conduites (entreprise DUMONT à NEURE) : 3.300,00 €HT.

**Demande de  
subvention au  
CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
DE L'ALLIER**

**Soutien aux travaux  
sur le bâti communal  
recevant du public**

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble des devis et les modalités de financement. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter les différentes subventions susceptibles d'être octroyées pour ce projet.

Il est sollicité, dans le cadre du Soutien aux travaux d'amélioration énergétique et de rénovation du bâti communal recevant du public, une subvention minimum de 30 %, soit 26.774,40 €.

Rappel des modalités de financement :

- DETR : 37.950,30 € (42,52 %)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 26.774,40 € (30 %)
- Emprunt : 10.000,00 € (11,20 %)
- Ressources propres : 14.523,29 € (16,27 %)

Montant total : **89.247,99 €HT**

Ce programme sera inscrit au budget 2017 et nous sollicitons une autorisation préalable au commencement des travaux.

Dans le cadre de travaux de rénovation et d'amélioration énergétique d'une maison nouvellement acquise par la commune dans le bourg, dite maison DUPERAT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite engager et mandater les premières factures afférentes à ce projet sans attendre le vote du prochain budget.

Il est décidé de créditer la somme de 34.464,00 € au Programme d'Investissement N° 112 (Bâtiments Communaux) – Article 2132 (Immeubles de rapport), qui correspond au quart des crédits d'Investissement de l'année N-1.



**Paiement de  
dépenses nouvelles  
d'Investissement  
avant le vote du  
budget**

**Travaux de**

**rénovation et  
d'amélioration  
énergétique de la  
maison DUPERAT**

Pour information : crédits d'Investissement N-1 : 148.891 € - Chapitres 16 et 18 (11.034 €) = 137.857 € : 4 = 34.464 €.

Monsieur le Maire est donc autorisé à mandater toute facture relative à ce programme.

Cette dépense sera inscrite au budget 2017.

**Dénomination des  
voies et  
numérotation des  
habitations sur  
l'ensemble du  
territoire communal**

La commune de POUZY-MESANGY étant éligible au Fonds de Solidarité Départementale, le Conseil Municipal sollicite l'attribution de cette aide de la part du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER qui s'élève à 5.000,00 €.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'affecter cette somme au programme de dénomination des voies et numérotation des habitations du territoire communal.

Modalités de financement :

- Devis SOCIETE CREAPIXEL : 10.211,80 €HT (12.254,16 €TTC)
- Solidarité Départementale : 5.000,00 €
- Fonds propres : 5.211,80 €

Montant total : **10.211,80 €HT**

**Demande de  
subvention au  
CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
DE L'ALLIER au titre  
de la Solidarité  
Départementale**

**Litige avec la  
SOCIETE  
GREENCUP**

(gobelets sérigraphiés)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis avril 2015, un litige persiste entre la commune et la SOCIETE GREENCUP. En effet, suite à une erreur de couleur sur la commande de 1.000 gobelets réutilisables et sérigraphiés, la facture de 346,50 € restait due. Suite à de multiples relances de la société, le Conseil décide de clore la question par le paiement de la dite facture, argumentant qu'au final la livraison a été double (celle avec la mauvaise couleur, celle avec la bonne couleur).

**Drapeau du Syndicat  
des Bûcherons de  
Champroux**

Monsieur le Maire fait part que la commune a fait don en 2011 à l'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE DU BOURBONNAIS, du drapeau du SYNDICAT DES BÛCHERONS DE POUZY, un des premiers de France.

**Demande de  
subvention de  
l'INSTITUT  
D'HISTOIRE SOCIALE  
DE L'ALLIER**

Cet institut communique que Monsieur le Préfet de l'Allier a entériné son inscription à l'Inventaire des Monuments Historiques et argumente que ce drapeau présente un réel intérêt, à la fois artistique et historique en rapport avec la riche histoire sociale du département.

Une aide financière à sa restauration est sollicitée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 300,00 €, à l'unique condition de pouvoir présenter cet étendard au public lors de manifestations locales.

**Election de la Reine du  
PAYS DE LEVIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'organisation prochaine de l'Election de la Reine du PAYS DE LEVIS par le COMITE DES FÊTES de NEURE. Cette année, les deux jeunes filles présentes pour ce challenge sont Léa BOULOGNE et Ella PERRET.

**Commission des  
Chemins et Travaux  
du 04 février 2017**

Comme chaque année, en prévision du prochain budget, tous les membres du Conseil Municipal sont conviés pour une visite des chemins et bâtiments communaux.

Rendez-vous est donné demain samedi 04 février à 9 heures.



Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente de deux concessions au columbarium, portant à cinq cases concédées sur huit.
- Origine de la viande de la cantine scolaire : la décision d'un approvisionnement local est confirmée.
- Monsieur le Maire fait part, que malgré le désaccord exprimé de nombre de communes, l'instruction des Cartes Nationales d'Identité se fera dans les mairies seules habilitées au recueil de ces demandes. Pour notre secteur, ce sera BOURBON-L'ARCHAMBAULT. Néanmoins, pour ceux qui le souhaitent, il reste possible d'effectuer les pré-demandes en ligne en mairie.

